

DRAMBON, le 13 mai 2024

Rendez-vous à la Mairie 9 rue de Parterre – 21270 DRAMBON



Pour bénéficier au mieux de cette formation, veuillez-vous munir de l'AMÉNAGEMENT FORESTIER de votre forêt communale et de la CHARTE DE LA FORET COMMUNALE disponibles en mairie.

L'aménagement forestier, établi en concertation entre l'ONF et les élus de la commune, guide et garantit la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale. Il est généralement établi pour une durée de 20 ans.

Depuis quelques années, les situations de crise qui se multiplient en forêt (sécheresses, canicules, dépérissements, pullulation de parasites des arbres, déséquilibre forêt gibier...), peuvent remettre en cause l'application des d'actions programmées dans l'aménagement.

Dans ce contexte compliqué, les élus des communes forestières doivent poursuivre leurs décisions de gestion de leur forêt communale à court, moyen et long terme.

Objectifs pédagogiques de cette journée

- Comprendre ce qu'est l'aménagement forestier
- Dialoguer avec l'ONF sur la mise en œuvre de l'aménagement
- Mesurer les incertitudes engendrées par les crises sur la mise en œuvre de l'aménagement
- Envisager les adaptations à apporter à l'aménagement

Prérequis

Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Public

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières.

Formateur

Thomas NUYTEN (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

Le programme

- 9h à 12h** **Accueil des participants et présentation en salle à la mairie (9 rue du Parterre)**
Si possible, munissez-vous de l'aménagement forestier de votre forêt communale.
Le cas échéant, prévoir de tout équipement rendu obligatoire par les mesures sanitaires en vigueur (masque, passe pour le restaurant, stylo...)
- 12h à 14h** **Repas pris en commun au restaurant : SARL Matrat-Petot à Perrigny sur l'Ognon**
- 14h à 17h** **Visite en forêt communale** afin de mieux illustrer les impacts des changements climatiques sur la forêt et les adaptations des forestiers.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h** Clôture de la formation

Les moyens pédagogiques

Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- L'élaboration et le contenu de l'aménagement forestier ;
- Les décisions annuelles des élus de communes propriétaires de forêt en application de l'aménagement forestier ;
- L'impact des situations de crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- Perspectives : quelles évolutions des aménagements forestiers pour demain ?

Après-midi de mise en pratique par une visite de terrain.

Les intervenants

- **Anne-Catherine LOISIER** : Présidente de l'Association des Communes forestières de Côte d'Or ou son représentant
- **Thomas NUYTEN** : Formateur de l'Union régionale des Communes forestières (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- **Régis MICHON** - ONF - Directeur de l'Agence de Bourgogne Est ou son représentant
- **Cédric VAUTIER** - ONF - Responsable UT Pays de Vingeanne ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à l'issue de celle-ci.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation peut être remis sur demande.

Délai d'accès

Inscription avant le
07/05/2024

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

Ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



Seul le repas fera l'objet d'une participation financière

- **Environ 20 € / participant**

Règlement sur place le jour-même.

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap.





FORMATION

« L'aménagement forestier en période de crise »

DRAMBON, le 13 mai 2024

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation de covoiturage : oui non

Si oui, numéro de téléphone : _____

et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participera (ont)

à la partie en salle oui non

au repas oui non

Environ 20 € / participant

Règlement sur place le jour-même

à la visite de terrain oui non